RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01942
Numéro SIREN : 814 031 308
Nom ou dénomination : ABG-AGRO-PARK

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2022 sous le numéro de dépôt 309

Société par action simplifiée unipersonnelle

« ABG-AGRO-PARK »

AU CAPITAL DE 500

Siège social : 14, avenue de l'Europe

77 144 Montevrain

RCS Meaux 814.031.308

92 B 29

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2018

Copie certifiée conforme
à l'original

REÇU LE
10 JAN. 2022
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

BILAN DETAILLE

ABG-AGRO-PARK

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018 Hors brouillard Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL I				
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)				
Caisse				
TOTAL II				
Charges constatées d'avance (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

NEANT

PASSIF		Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres			
Capital		500	
101000	*Capital*	*500*	
Ecarts de réévaluation			
Réserves :			
- Réserve légale			
- Réserves réglementées			
- Autres			
Report à nouveau		(281)	
119000	*Report à nouveau (solde débiteur)*	*(281)*	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(1 502)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		**(1 283)**	
Provisions pour risques et charges (II)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Autres		1 283	
445510	*TVA à décaisser*	*1 098*	
455100	*Principal*	*185*	
TOTAL III		**1 283**	
Produits constatés d'avance (IV)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			

© Sage

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

ABG-AGRO-PARK

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018 Hors brouillard Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)		Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats d'approvisionnement			
Variation de stock (approvisionnement)			
Autres charges externes		3 172	
613000	*Locations*	*441*	
622600	*Honoraires*	*47*	
622700	*Frais d'actes et de contentieux*	*265*	
625100	*Voyages et déplacements*	*899*	
625700	*Réceptions*	*217*	
626000	*Frais postaux et de télécomm.*	*695*	
627000	*Services bancaires et assim.*	*608*	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunération du personnel		2 100	
641100	*Salaires appointements*	*2 100*	
Charges sociales		2 663	
645100	*Cotisations Urssaf*	*692*	
647000	*Autres charges sociales*	*1 971*	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES FINANCIERES			
TOTAL (I)		**7 935**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		**7 935**	
BENEFICE OU PERTE			
TOTAL GENERAL		**7 935**	

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	7 935	
706000 Prestations de services	*7 935*	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits		
PRODUITS FINANCIERS		
TOTAL (I)	**7 935**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	**7 935**	
TOTAL GENERAL	**7 935**	

Société par actions simplifiée unipersonnelle
" ABG-AGRO-PARK "
AU CAPITAL DE 500 €
Siège social : 14, avenue de l'Europe
77144 Montevrain

RCS Meaux 814.031.308

REÇU LE
13 DEC. 2021
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX NEUF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE TRENTE JUIN
A SEIZE HEURES
30 juin 2019 à 16h

L'Associé unique de la SASU "ABG AGRO PARK", au capital de deux mille euros, divisé en 500 actions d'un euro chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation verbale faite par le Président **Monsieur ABOUZEID El Sayed**.

Est présent :

Monsieur ABOUZEID El Sayed
Né le 15 juin 1955 à El Charkia (Egypte), de nationalité française
demeurant au 25 E, rue des scandinaves 77700 Serris
associé unique, détenteur de **500 actions**

TOTAL égal au nombre d'actions composant le CAPITAL SOCIAL **500 actions**

Mr ABOUZEID El Sayed préside l'Assemblée. Il constate que l'associé unique est présent, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Mr ABOUZEID El Sayed rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Rémunération du président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 décembre 2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte nette de **1.382 euros.**

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SA

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence qui décide d'affecter la perte nette de **1.382 €** de la manière suivante :

- Perte nette de l'exercice ..... **1.382 €**
- Au compte Report à nouveau ..... **- 1.382 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le président, pour cet exercice, a perçu 2.100 € de salaires bruts.

Le président a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr ABOUZEID El Sayed
Associé unique et Président



Société par actions simplifiée unipersonnelle
" ABG-AGRO-PARK "
AU CAPITAL DE 500 €
Siège social : 14, avenue de l'Europe
77144 Montevrain

RCS Meaux 814.031.308

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

Monsieur,

Nous vous avons réuni en **Assemblée Générale Ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant **l'exercice clos le 31 décembre 2018,** et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons que les états financiers ont été établis dans le respect du principe de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes soumis à votre approbation, afin de faciliter la comparabilité des comptes annuels successifs.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2018

- Notre chiffre d'affaires s'est élevé à **7.935** euros.
- Nos charges d'exploitation se sont élevées à **9.317** euros,
- Le compte de résultat fait ressortir une perte nette de **1.382** euros.

SA

PERSPECTIVES POUR 2019

Notre activité fonctionnant au ralenti, nous avons été dans l'obligation de mettre la société en sommeil au 30 octobre 2018.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une incidence significative sur les comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance décide d'affecter la perte nette de **1.382** euros de la manière suivante :

Perte nette de l'exercice	**1.382 €**
Au compte Report à nouveau	**– 1.382 €**

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société n'a procédé à aucune prise de participation, ni de contrôle sur une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article **223 du Code Général des Impôts,** nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de **l'article 39/4 du même Code.**

Nous vous remercions de votre présence à l'Assemblée,

Et espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

La Présidence

